

Arrondissement de Sarcelles

SN

**DECISION DU MAIRE N° D- 443 -2024****Objet: Évaluation du Plan de Sauvegarde des copropriétés Charmes et Mermoz (Date du dispositif : 2020-2025)**

Madame La Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI- TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°A-447-2024 du 12 décembre 2024 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de VILLIERS-LE-BEL de missionner un prestataire pour :

1. l'évaluation du Plan De Sauvegarde (PDS) des copropriétés Charmes et Mermoz
2. la réalisation de propositions opérationnelles - scénarios pour la suite

Cette mission est décomposée en deux lots :

Lot(s)	Désignation
01	La copropriété les Charmes (1-3 allée des Charmes, 95400 Villiers-Le-Bel)
02	La copropriété Mermoz (7 rue Bourdelle, 95400 Villiers-Le-Bel)

CONSIDÉRANT la consultation et la mise en concurrence effectuées selon la procédure adaptée et les réponses reçues, étant précisé que les entreprises ont toutes répondu pour les deux lots :

Lots	Entreprises
1 et 2	SARL DEVELOP*TOIT SCOP VILLE ET HABITAT SEGAT-Société d'Etudes Générales pour l'Aménagement du Territoire -- SAS Groupement ATEMA Conseil (mandataire) - René Bresson EI- RB Conseil (cotraitant) ESPACITE SA A2PIC-Atelier Parc Privé Programmation & Ingénierie des Copropriétés

CONSIDERANT la commission qui s'est tenue le 15 novembre 2024 et l'analyse qui a été effectuée,

CONSIDERANT la décision de la commission qui a attribué le marché pour l'évaluation du Plan de Sauvegarde des copropriétés Charmes et Mermoz (Date du dispositif : 2020-2025) à :

Lots	Entreprise	Montant attribué HT
1 et 2	SCOP VILLE ET HABITAT	27 475,00 € décomposé comme suit : DPGF lot 1 : 12 125,00 € DPGF lot 2 : 12 125,00 € BPU lots 1 et 2 : 3 225,00 €

Soit un montant total qui s'élève à 27 475,00 € HT soit 32 970,00 € TTC,

### DECIDE

**Article 1** – Il sera conclu un marché de services pour l'évaluation du Plan de Sauvegarde des copropriétés Charmes et Mermoz (Date du dispositif : 2020-2025) avec SCOP VILLE ET HABITAT, dont l'adresse postale est Espace Morning – Gallieni – 6 rue Jan Jaurès 93170 BAGNOLET et dont le siège social est sis 8, place Jean Baptiste Clément 75018 PARIS.

**Article 2** - Le montant total du marché s'élève à 27 475,00 € HT soit 32 970,00 € TTC, se décomposant comme suit :

- DPGF lot 1 : 12 125,00 € HT
- DPGF lot 2 : 12 125,00 € HT
- BPU lots 1 et 2 : 3 225,00 € HT

Le montant de cette mission sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la ville.

**Article 3** – Pour les deux lots :

- la durée globale prévisionnelle prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 5 mois.
- l'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

**Article 4** - Le Directeur Général des services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles

A Villiers le Bel, le

30 DEC 2024

Madame La Maire,

Dina DJALLALI-TECHTACH



Pour Madame la Maire

L'Adjointe déléguée

Laetitia KILINC